

INSERTIONS

S'adresser au bureau du journal de 10
heures du matin à 10 heures du soir.

Toute la correspondance doit être
dirigée au Directeur.

Tous les manuscrits ne sont pas rendus.
Le téléphone national « La Cooperativa »
télé. 212.

DIRECTEUR: J. G. BORON DUBARD

RÉDACTION ET ADMINISTRATION, CALLE URUGUAY 26

ADMINISTRATEUR GERANT: A. D'ARNAUD

UNION FRANÇAISE

JOURNAL DU MATIN

ABONNEMENTS

	Montevideo	Campagne
Un mois.....	\$ 1,00 or.	1,20 or.
Trois.....	3,00	3,50
Six.....	5,50	6,00
Un an.....	10,00	12,50

Numeros du jour.... \$ 0,00
n° ancien.... \$ 0,10

Les abonnements partent du 1^r.
du 15 de chaque mois.

Utilité des interpellations

FAITES DES GOSSES

Nous ignorons encore, à l'heure où nous écrivons ces lignes, quels développements aura pris l'interpellation de M. Ciganda sur les étonnantes prouesses du procureur de San José.

M. le ministre Herrera, sans tenir compte des insinuations des intérêts de la feuille au beau-papa de M. Bové s'est rendu hier à la Chambre, et nous voulons croire qu'il y est allé avec la louable intention de s'y éclairer plutôt que d'y aveugler les autres.

Nous avons pu trouver qu'en France on abuse un peu, sinon beaucoup des interpellations. Il est des députés qui ne savent prouver autrement leurs aptitudes législatives.

Ici, en revanche, on s'engarde comme une maladie contagieuse.

Il est vrai, pour tout dire, que le régime présidentiel sous lequel est placé l'Uruguay, n'est pas le régime parlementaire, et que toute sanction effective étant enlevée ici, aux interpellations s'il ne plait pas à l'exécutif d'en tenir compte, beaucoup croient sages d'économiser leur salive et de réservé pour des temps meilleurs leur éloquence.

C'est un tort, croyons-nous. Il est des cas où, même dépourvus de sanction immédiate, l'interpellation est bienfaisante.

Démasquer les fourbes, flétrir les corruptions et les cupidités, signaler les erreurs dangereuses, revendiquer les droits impréscriptibles du citoyen alors qu'il en est fait l'objet par d'audacieux gredins n'est jamais un effort perdu.

Tôt ou tard, cette virile attitude a des résultats heureux.

Et c'est pourquoi, même si l'on sort battu de la lice, M. Ciganda aura bien fait d'interroger.

Les émules du sieur Bové y regarderont désormais à deux fois avant d'envoyer la bague de leur sanglier familiariser les citoyens qui ne se croient pas tenus de baisser pavillon devant leur arrogance et leurs prétentions.

LE CONFLIT ANGLO-FRANÇAIS

Sous nous dissimuler que le conflit anglo-français au sujet de l'Egypte et d'une expédition britannique au Soudan peut avoir quelque gravité, nous engloutissons nos amis à ne pas trop prendre au tragique les dépêches du soir, à l'imagination galvestonienne se donne libre carrière.

Que l'Angleterre ait des arrières-pensées dangereuses au sujet de l'Egypte, personne n'en doute.

Et nous les avons signalées, quant à nous, dès le jour où le gouvernement de sa Gracieuse Majesté profitant de la question du Transvaal et de celle du Venezuela, a mis en branle sa fameuse escadre volante.

Mais il convient de pas oublier que les nations du Centre de l'Europe, et l'Allemagne en particulier avec son essor commercial, n'ont pas un moindre intérêt que la France a de rendre l'Egypte à ses maîtres légitimes.

18 EMILE ZOLA

ROME

Le plafond, très élevé, avait un revêtement merveilleux de bois sculpté et peint, des caissons à rosaces doré. Mais le mobilier était disparate. De hautes glaces, deux superbes consoles dorées, quelques beaux fauteuils du dix-septième siècle; puis, le reste lamentable, un lourd guéridon empêtré dans lequel on ne savait, d'où, des choses hétéroclites venues de quelque bazar, des photographies affreuses, trainant sur les marmres précieux des consoles. Il n'y avait aucun objet d'art intéressant. Aux murs, d'anciens tableaux médiocres; excepté un primitif incroyable et délicieux, une Visitation du quatorzième siècle, la Vierge toute petite, une délicateuse pureté d'enfant de six ans, tandis que l'Ange, immense, superbe, l'inondait du fond d'amour éclatant et surhumain; et en face, un autre portrait de famille celui d'une jeune fille très belle, coiffée d'un turban, que l'on croit être le portrait de Cassia Boccane, l'amoureuse et la justicière, qui s'était jetée au Tibre avec son frère Ercolé, et le cadavre.

Quatre lampes éclairaient, d'une grande lueur calme, la pièce fanée, comme jaunie d'un mélancolique couche de soleil grave, vide et nue, sans un bouquet de fleurs.

Depuis dix ans, sur les 30 millions de vivants qu'a gagnés l'Europe, c'est la France qui en a produit le moins et le beaucoup. Un chiffre vraiment marmiteux, et qu'on a honte, avouons-le, à écrire.

Infligeons-nous pourtant cette honneur qui peut devenir salutaire. Donc la France a augmenté de 671.000 habitants seulement, tandis que l'Italie, par exemple s'est enflée de 1.500.000, l'Autriche de 3.000.000, l'Allemagne de 4 millions et demi et la Russie de 12 millions 510.000.

— Tu as l'air d'en rire. Il n'y a pourtant pas de quoi!

— Qui vous dit que je n'en ris pas jaune?

Aussi bien ceux-là ont-ils le droit d'en rire, et même de bon cœur, me semble-t-il, quiconque personnellement proteste par leurs actes contre cette lamentable anémie des facultés politiques. Être deux et donner deux membres nouveaux à la société dont un fait partie, c'est déjà remplir envers elle son devoir strict. Lui en fournit trois, c'est travailler à l'enrichir et lui rendre plus qu'on ne lui a pris. Donc, à trois enfants, un bon citoyen à la conscience tranquille et peut tirer en paix des statistiques qui reprochent à la France sa déchéance naturelle, souffrez que je rie.

Le plus drôle, c'est que les suds statisticiens, en général, et avec eux les proposeurs de remèdes à cet état de choses, les législateurs, les moralistes, et autres ciens, teurs et istes quelconques, sont des bavards ne se dépassant qu'en paroles, vieux combattants, pères de rejeton unique.

Ceux-là sont bien décidés à mourir comme les melons, la graine dans le ventre.

Ceux-ci sont des tricheurs au jeu du concours des grecs de l'union légitime. Ils ont pris pour règle de conduire en matière de procération, la fauve vers le bourgeois dont s'indignait tant Baudelaire.

Nous pourrons nous payer le luxe d'un garçon.

Il s'agit là, on le sait, d'un jeune mariage honnête (oui, oui, honnête, vous entendez bien), qui fait des projets d'avvenir et qui se promet pour plus tard ce luxe d'un enfant. Ce luxe, le mot est significatif. Et notez que cela n'a soullevé l'indignation de personne, sauf de Baudelaire. L'auteur de la comédie où est ce vers monstrueux n'a pas même songé à flétrir la chose. C'est, d'ailleurs, un homme loyal, respecté, respectable, et qui donne à ses personnes leur langage naturel et congru. Et il a fallu cet abominable Baudelaire, un poète condamné comme ayant outragé les bonnes mœurs, pour s'écrier:

— Plus tard! On frémît quand on voit aux horreurs que ces honnêtes époux vont commettre en attendant!

Ah! comme ils sont bien venus, ces parvenus de leur sexe, ces pères au compte-goutte, et avec eux les solipses sans descendance, comme ils ont bon air à se désoler ou à déclamer

Tout de suite, donna Sérasina présente Pierre d'un mot; et, dans le silence, dans l'arrêt brusque des conversations, il sentit les regards qui se fixaient sur lui, comme sur une curiosité promise et attendue. Il y avait là une dizaine de personnes au plus, parmi lesquelles Dario, debout, causant avec la petite princesse Celia Buonapponi, amenée par une vieille parente, qui entretiennait à demi-voix un prélat, monsignor Nani, tous deux assis dans un coin d'ombre. Mais Pierre revenait tout d'être frappé par le nom de l'avocat consistorial Morano, dont le viscomte, en l'envoyant à Rome, avait cru devoir lui expliquer la situation particulière dans la maison, « afin de lui éviter des fautes ». Depuis trente ans, Morano était l'ami de donna Sérasina. Cette liaison, autrefois coupable, car l'avocat avait femme et enfants, était devenue, après son veuvage, et surtout avec le temps, une liaison excusable, acceptée par tous, une sorte de ces vieux ménages naturels que la tolérance mondaine consacre. Tous les deux, très dévots, s'étaient certainement assuré les indulgences nécessaires. Et Morano se trouvait là, à la place qu'il occupait depuis plus d'un quart de siècle, au coin de la cheminée, que l'on croit être le portrait de Cassia Boccane, l'amoureuse et la justicière, qui s'était jetée au Tibre avec son frère Ercolé, et le cadavre.

Et lorsque donna Sérasina fut remplie son devoir de maîtresse de maison, elle reprit elle-même sa place, à l'autre coin de la cheminée, en face de lui.

Alors, tandis que Pierre s'asseyaient près de don Vigilio, silencieux et discret sur une chaise, Dario continua

sur la dégénérescence du coq gaulois, tous ces chapons!

— Faites des gosses!

Tel est leur cri, leur cocorico. Et ils croient avoir tout dit quand ils l'ont poussé. Ils conseillent à autrui de faire ce qu'ils ne font pas eux-mêmes. C'est toujours la vieille histoire des conseillers qui ne sont point les payeurs.

— Et ton Baudelaire, lui, en était-il un de payeur? Qu'a-t-il laissé, certainement, à ses enfants, à la société?

— Ses œuvres.

Car, dans une société harmonique, chacun donne ce qu'il peut, et suffit qu'il le donne volontiers. Un artiste, un savant, qui est tout cerveau, enrichit le patrimoine commun de sa production céleste. Des idées, du beau, des sentiments nouveaux, voilà ses malices, à défaut d'autres.

Certes, il vaudrait mieux qu'il fût un homme complet, qu'il eût la force de se propager physiquement, aussi bien qu'intellectuellement. Mais enfin, il a payé quand même sa quote-part d'altruisme, s'il a écrit les « Fleurs du Mal », n'est-ce pas?

Les musiciens ont leur place dans l'armée en marche, et leur utilité. D'après nous, c'est travailler à l'enrichir et lui rendre plus qu'on ne lui a pris. Donc, à trois enfants, un bon citoyen à la conscience tranquille et peut tirer en paix des statistiques qui reprochent à la France sa déchéance naturelle, souffrez que je rie.

Le plus drôle, c'est que les suds statisticiens, en général, et avec eux les proposeurs de remèdes à cet état de choses, les législateurs, les moralistes, et autres ciens, teurs et istes quelconques, sont des bavards ne se dépassant qu'en paroles, vieux combattants, pères de rejeton unique.

Ceux-là sont bien décidés à mourir comme les melons, la graine dans le ventre.

Ceux-ci sont des tricheurs au jeu du concours des grecs de l'union légitime. Ils ont pris pour règle de conduire en matière de procération, la fauve vers le bourgeois dont s'indignait tant Baudelaire.

Nous pourrons nous payer le luxe d'un garçon.

Il s'agit là, on le sait, d'un jeune mariage honnête (oui, oui, honnête, vous entendez bien), qui fait des projets d'avvenir et qui se promet pour plus tard ce luxe d'un enfant. Ce luxe, le mot est significatif. Et notez que cela n'a soullevé l'indignation de personne, sauf de Baudelaire. L'auteur de la comédie où est ce vers monstrueux n'a pas même songé à flétrir la chose.

— Crier, le claironner, en cela peut-être est proprement l'usage. Ils chantent pendant qu'on va vers l'étape où qu'on se bat. Ils sont de la musique.

Mais vous, qui ne savez jouer d'un instrument, de quoi vous mêlez-vous? Marchez! Combatez! Pas de paroles! Des actes! C'est à vous que la société a le droit et le devoir de dire, et même de commander:

— Faites des gosses!

Le cri, le claironner, en cela peut-être est proprement l'usage. Ils chantent pendant qu'on va vers l'étape où qu'on se bat. Ils sont de la musique.

Mais vous, qui ne savez jouer d'un instrument, de quoi vous mêlez-vous? Marchez! Combatez! Pas de paroles! Des actes! C'est à vous que la sociale n'est pas de la semence, et que les enfants ne se fabriquent point comme le croyait Agnès par l'oreille!

Jean Richerpin.

La Presse à l'Athénée

On annonce pour samedi soir une fête exceptionnelle à la Kermesse de l'Athénée, avec un spectacle tout nouveau dont le succès est certain.

On inaugure, en effet, les tableaux vivants, et le premier donné sera celui de la presse montevideenne, représentée en cette occasion par d'aimables et charmants enfants dont le concours a déjà valu à l'Athénée de fructueuses soirées.

On indique dès à présent la distribution suivante des rôles:

« El Siglo, Raul Pifeyro; « La Razón, Lucinda Martins; « La Prensa, María Teresa Barag; L'UNION FRANÇAISE

— Oh! une beauté, répeta-t-il d'un air d'extase, une beauté magnifique... Plus grande que moi, mince encore dans sa force, avec une gorge de déesse! Un vrai antique, une Vénus à vingt ans, la menton un peu fort, la bouche et le nez d'une correction de dessin parfait, les yeux, ah! les yeux si purs, si larges!... Et nu-tête, coiffée d'un casque de lourds cheveux noirs, la face éclatante, comme dorée d'un coup de soleil!

Tous s'étaient mis à écouter, ravis, dans cette passion de la beauté que, malgré tout, Rome garde au cœur.

— Elles deviennent bien rares, ces belles filles du peuple, dit Morano. On pourrait battre le Trastévere, sans en rencontrer. Voici qui prouve pourtant qu'il en existe encore, au moins une.

— Et comment l'appelle-tu, la déesse? demanda Benedetta souriante, amusée et extasiée ainsi que les autres.

— Pierina, répondit Dario, riant lui aussi.

— Et qu'en as-tu fait?

— Mais le visage excité du jeune homme prit une expression de malaise et de peur comme celui d'un enfant, qui, dans ses jeux, tombe sur une lâide bête.

— Ah! ne m'en parle pas, j'ai eu bien du regret... Une misère, une misère à vous rendre malade!

Il l'avait suivie par curiosité, il était arrivé, derrière elle, de l'autre côté du pont Saint-Ange, dans le quartier neuf en construction bâti sur les anciens Prés du Château; et là, au premier étage d'une des maisons abandonnées,

se, Maria Isabel Pittaluga; « Montevideo Cómico », Antonio M. Pittaluga; « Montevideo Musical », María Elena Bastos; « Telégrafo Martínez », Alicia Forest; « El Túnel », Pablo de María (hijo); « Caras y Caretas », María Rivière; « El Bola », Hilda Lursich; « El Día », Carlota Lussich; « El Fógora » y Luis J. Pérez; « El Ejército Uruguayo », Federico Escalada (hijo); « L'Italia », María Mercedes Arribes; « Montevideo Times », Luis J. Fleury; « La Revista de Derechos », Lamentino Sienta y Carranza; « El Negro Timoteo », Nicolás Pifeyro; « La España », Olivia Dupont.

Si la conséquence vous paraît moins logique du système en vigueur dans le reste de la vie civile.

N'en est-on pas possible d'un châtiment légal, quand on refuse l'impôt de l'argent, l'impôt du sang? N'est-ce pas à contre-sens qu'en est contribuable et si l'État de même on serait pénalisé par sorte.

Si la conséquence vous paraît moins logique, il résulte de contrainte. Elle découlait également du système en vigueur dans le reste de la vie civile.

Nous ignorons encore les noms des enfants à qui incombera la représentation du « Nacional », de la « Tribuna Popular » et de la « Nación ». Nous ne savions trop recommander à nos amis leur concours à cette soirée qui leur promet une heure agréable et utile, employée au profit d'une œuvre

UNION FRANÇAISE

chaleureuses félicitations; de vous dire qu'il est dans vos comptes

C'est avec une réelle satisfaction que je m'acquitte de cette délégation, que je vous serre la main au nom de tous vos collègues et de nos amis d'Indochine. M. Levassieur au nom de la Société de géographie commerciale, adressé aux hardis voyageurs quelques compliments sur leur heureux retour.

Le prince Henri d'Orléans a répondu en ces termes:

M. Le Myre de Villiers, M. Levassieur, Messieurs,

Nous avons eu des moments difficiles à traverser. Maintenant nos souffrances, nos peines sont oubliées; l'acclame qui nous a salués a été si évident que nous devons être reconquis. Dans les circonstances présentes, je suis heureux d'avoir trouvé un terrain sur lequel tout motif de dissension disparaît, sur lequel nous ne soyons pas en concurrence avec les autres, qui devront être nos amis, concourront, selon nos moyens, à la grande de la patrie.

Ces quelques paroles ont été chaleureusement applaudies et la délégation a pris congé du prince et de son compagnon en leur renouvelant ses félicitations.

UNE DROLE DE PÉTITION

Un de nos correspondants parlementaires nous signale une bien curieuse pétition que la questeur de la Chambre vient de recevoir d'un voyalgent: nous dit notre correspondant le nom de l'auteur de cette pétition, qui est relative à une question fort discutée ces temps-ci dans la presse: celle de la culotte que portent les femmes pour faire à bicyclette. Les députés, qui pensent que les femmes ont adopté ce costume, non tant pour la commodité de leurs mouvements, pour faire valoir leurs charmes et se livrer aux plus de succès à la course, sont d'accord. C'est pourquoi l'opposition de la France à l'expansion russe a souligné d'un profond imprévisible dans les cercles politiques. Cet événement meut une profonde admiration dans les esprits. Une dépêche venue de Rome assure que la Russie travaille avec concert avec la France à séparer l'Italie de la Triple Alliance.

Seule, le pétitionnaire demande à la Chambre de voter une loi créant, à l'usage des femmes désirant porter la culotte, un permis d'assister aux défilés de saint Hubert. Le coût de ce permis sera de 10 francs par an. Rien de tel! Toute infraction à la loi nouvelle sera punie d'une amende de 500 à 5,000 francs, suivant la situation de fortune de l'infractionnaire, ou, en cas de nécessité, de trois mois d'emprisonnement.

Cette singulière pétition enregistrée à la questeur à la date du 17 septembre, sera examinée à la rentrée par la commission de la Chambre nommée dès leur constitution. Mais il y a peu de chances pour que l'idée de l'ingénieux voyageur soit adoptée. C'est dommage!

Porter.

Les surprises de l'escarpolette

L'épouvantable bourrasque, qui a eu lieu hier soir à Paris, sans doute (à dire d'expert) dans l'histoire des ouragans contemporains, ne s'est pas contenté de secouer la tour Eiffel comme un vulgaire prunier, de tuer à la fois une douzaine de personnes, de décorner plusieurs de maisons, de troubler outrageusement des milliers de femmes. Eole—qui, en sa qualité de dieu, souffle où il veut—n'a pas poussé la cravate jusqu'à faucher sans pitié les trois dernières personnes qui se trouvaient dans la chambre avec ses deux maîtresses et son maillot, qui, machiné en conséquence, a pivoisé une pieuvre à l'axe auquel ils demeuraient bourgeoisement suspendus. Seulement, ils se sont figuré que, au vu de leur état, l'escarpolette devait, sans aucun doute, faire une chose de fabuleuse.

Il n'en est rien, cependant, comme blou en peise, on l'a senti à peine bouger.

C'est la pièce elle-même, la boîte oblongue de la chambre avec ses deux maîtresses et son maillot,

qui, machiné en conséquence, a pivoisé une pieuvre à l'axe auquel ils demeuraient bourgeoisement suspendus.

Seulement, ils se sont figuré que, au vu de leur état, l'escarpolette devait, sans aucun doute, faire une chose de fabuleuse.

L'escarpolette magique allemande, qui, au grand attrait de la place Blanche, en face du Moulin-Rouge, n'a pas trouvé grâce devant les feux de la tempête déchaînée. Elle n'a pas le lendemain matin donné plus d'informations de toutes leurs forces. Ainsi siège, sous un abri de leurs voiles, de peur d'être précipités dans le vide.

Il va soit que tous les objets qui ornent la chambre sont parfaitement portés, mais invisibles. C'est tout un affreux, quelque chose d'excessivement intérressant et d'excès- sivement moderniste, où tout le monde jasques et compris, avec les amateurs d'émotions neuves, les savants et les philosophes eux-mêmes, devaient trouver son compte.

Supposez que, debout ou assis sur une escarpolette, vous vous donniez une élanc pour décoller, que la force centrifuge, le cordeau complété par la barre de suspension traîne, Voilà, vraiment, vous en convainquez avec moi, une sensation qui n'a rien de banal... Eh bien c'est cette sensation, revue, corrigée et considérablement amplifiée, que

DONDE SE VISTE MEJOR

PARIS SASTRERIA

LO QUE ES UNA CASA DE CONFIANZA

l'infortuné banquiste du boulevard de l'Impératrice, qui, au sacrifice de l'établissement, n'eut pas de chance, donnant, moyennant la bagatelle de cinquante centimes, à tous ceux qui désiraient, non plus à l'aise d'un méchant tabouret accroché à deux chaises, qu'à un moyen cabriolet, un siège, au moyen d'un salon, où pouvant renfermer douze ou quinze personnes à la fois!

Tout à fait, on le voit—mais sur un bien plus grande échelle—les personnes, dans les rues, les coulant sur des rails et connus sous le nom préférentiel de *cheuin de l'amour*, qu'on voyait nager à la foire au pain d'épices. Il y a cependant une différence, les uns étant effectivement par-dessous l'eau, tant et si bien qu'il faut prendre la précaution de les attacher sur leurs bancs, et si ce sont des dames, de faire par elles, avec leurs bottes, des sortes de talons hauts, pour empêcher les pieds de gênés, depuis Bacon et Lesters jusqu'à Herbert Spencer, et l'écrivit le de l'ensemble des volumes buvables qui, pour enseigner, la sagesse, ne vaudront faire, cette modeste tournée mondiale.

Les quelques paroles ont été chaleureusement applaudiées et la délégation a pris congé du prince et de son compagnon en leur renouvelant ses félicitations.

Ensuite, l'agent Gaultier

Télégrammes

Servicio telegráfico de AGENCE JUVENTUS

PARIS. 10.—Un décret du président de la République proclame les fonctions du généralissime comme gouverneur militaire de Paris pour trois années.

VILLENA Montevideo

De A. Bidaut y C., calle San José núm. 210 y la Calzada 56; únicos agentes para la venta de los vestidos.

VILLENA Saliente y tono blanco, y colorín Colorado, de las Pie-

Rien, en fin de compte, de plus simple: rien de plus facile à comprendre.

Tout le monde sait que, quand on se présente devant un juge, il n'y a rien de plus simple que de dire: «Je suis venu à la cour pour déposer». C'est même là où l'on va le plus souvent.

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

«C'est mon frère», répondra le dépositaire, et le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

Le juge, qui connaît l'affaire, peut alors demander: «Qui est cet accusé?»

UNION FRANCAISE

ARMERIA DEL CAZADOR

CASA INTRODUCTORA

Armería, Cuchillería, Quincallería y Platina

VENTAS POR MAYOR Y MENOR

JUAN M. MAILHOS

CALLE 18 DE JULIO ESQUINA ANDES-MONTEVIDEO

LA REPUBLICANA
GRAN MANUFACTURA A VAPOR
De tabacos, cigarros y cigarrillos

—DE—

JULIO MAILHOS

AVENIDA GENERAL RODRIGUEZ 351 A 359, DEPOSITO GENERAL Y OFICINA:
CALLE 18 DE JULIO NUMERO 47

MONTEVIDEO

MUEBLERIA Y TAPIERIA

—DE—

B. CAVIGLIA Y HERMANO

328—CALLE 25 DE MAYO—328

Esta casa introductora, la más importante y más surtida en muebles finos y ordinarios avisa al público que tiene todavía para liquidar.
Muebles fabricados en el país, alfombras, pianos, espejos dorados, sillas de fonda, Fis-
chel, etc., etc.

Especialidad en muebles macizos para empresas.

Ventas al por mayor y al por menor en depósito y despachados.

ZAPATERIA CIOTTA

CASA PREMIADA CON

Gran Diploma de Honor

EXPOSICION ITALO-AMERICANA

DOS GRANDES PREMIOS

GENOVA 1892

Exposición de Chicago 1893

Variado surtido de calzado de todas clases

Ventas por mayor y menor.—Gran surtido de patines y accesorios para lo mismo.—Pre-
cios sumamente baratos y sin competencia.

Calle Sarandí número 345—Teléfono "Uruguaya" 881

Sucursal La Comercial, 25 de Agosto 209, entre Treinta y Tres y Misiones.

DESTILERIA DE SAINT MARCELLIN

—DE—

ROMAIN DUTRUC
ISERE (FRANCE)

Especialidad en Ajenjo Superior rectificado. Unico inventor del renombrado le «Los Mandarines». Unicos concesionarios del coñac CHATEAU DES VIGNES. Licores finos de todas clases.

Unicos representantes para la Republica Oriental del Uruguay: A. BEDUCHAUD É HI-
JOS, calle Cámaras 50 a.

Los siguientes productos de la acreditada destileria Dutruc, se hallan en todos los prin-
cipales cafés y confiterías de la capital.

Coñac Chateau des Vignes, Rhum San Luis, Ajenjo Romain Dutruc, Licores de té a los
mandarinos, de venta en el ALMACEN MARSHALLS de Martin Catalogne.

284—25 de Mayo—284

MONTEVIDEO

AUX ARMES DE PARIS

SOMBRERERIA POR MAYOR Y MENOR

Oe R. Flama

Fábrica de sombreros sobre medida, últimas modas, Sombreros de todas clases para
hombres y niños. Artículos especiales. Camisas, corbatas, pantalones, pañuelos, etc. Único agente de los acreditados sombreristas Lincoln y C. y guantes Dents Alberdy y Ca.

25 de Mayo 246, esquina Misiones—Montevideo

PAYSANDÚ Y SALTO

NUEVA PINTURA

ESPECIAL PARA EL BLANQUEO

BADIGEON E. HATTON
PARIS

Este producto, libre de ácidos, es innombrable para el blanqueo de las paredes y cielos ras-
tos. También se emplea sobre la madera, como si fuera una pintura cualquiera; pues por su
composición el BADIGEON HATTON se asimila por completo a las pinturas en polvo de cual-
quier color.

Por pedidos, muestras y mayores explicaciones, dirigirse a

BEDUCHAUD É HIJOS

CALLE CÁMARAS NÚM. 50 a

MONTEVIDEO

3 FEUILLETON

Muselière au Bonheur

Le grand Comte—Dame! je pour-
rais, par exemple, vous conter où j'en
suis avec...

La petite Comtesse—Avec Marie-
Louise?

Le grand Comte—Si vous voulez.

La petite Comtesse—Vous voyez;

vous mentez tout à l'heure, quand

vous m'avez donné votre parole...

Le grand Comte—Qu'est-ce que

vous pourriez me dire qui me puni-
rait de vous tromper?

La petite Comtesse—Mieux que

cela: qui vous empêcherait...

Le grand Comte—Oh! oh!... Voilà
qui est bien présomptueux!

La petite Comtesse—Fall!... Vous
êtes sans pitié, vous!

Le grand Comte—Par quelle for-
mule magique prétendriez-vous me
détester désormais?

La petite Comtesse—Non, n'insistez
pas! Si justement irritée que je suis, je
veux être généreuse. Causons d'autre
chose.

Le grand Comte—Vous préferez que
je vous parle de M^e de Lénage ou de
lady Friberry?

La petite Comtesse—Mon cher, n'a-
vez-vous pas remarqué que ces bon-
nes fortunes-là ne vous avaient point
duré longtemps?

Le grand Comte—En effet, la cons-
tance n'est pas mon habitude. Mais,

s'il vous plaît de me voir m'attarder,

LICEE CARNOT

85—RUE CONVENTION—85

DIRECTEUR LOUIS PARDES

L'enseignement est dividé en trois parties: 1º, enseignement primaire supérieur; 2º, en-
seignement commercial; 3º, enseignement universitaire.

La méthode d'enseignement est essentiellement française; les cours se font simultanément
en français ou en espagnol; les élèves parlent français en récitation.

Les langues enseignées sont le français, l'espagnol, l'anglais, l'italien.

Le directeur du Lycée s'est assuré la concurse de professeurs de notable compétence, afin
de pouvoir donner aux enfants et aux jeunes gars qu'il sera confiés, l'instruction complète

que réclame leur avenir.

Les pensionnaires et domi-pensionnaires admis dans l'établissement sont traités comme
en famille.

MONTEVIDEO

EXPRESO "LA CONFIANZA"

P. Christoffersen

150—CALLE PIEDRAS—150

SERVICIO MARITIMO

Conducción de equipajes, encomiendas, cargas, animales en pie, etc., desde domicilio hasta domicilio en Buenos Aires y hasta los vapores de ultramar y vice-versa.

MUDANZAS

Entrega y recibo de cualquier bulto en las estaciones ó
depósitos y demás servicios.

Oficina en Buenos Aires: calle Goya núm. 360

DENTISTAS AMERICANOS

161—CALLE ITUZAINGO—161
(PLAZA MATRIZ)

AGUA

Y POLVOS

DE LA

DE LA

REINA

PERLA "LA PRINCESA"

NO TIENE RIVAL

CONSULTORIO

GUILLEMOT E. HILL C. D. S.

DOS AMERICANOS

ELABORACION

VENTAS

DE CAFÉ

POR MAYOR Y MENOR

VAPOR

ESPECIALIDAD

DE CAFÉ

EN

CONCENTRADO

CAFÉS FINOS

ECONOMIA

PARA

EL SEÑOR DEL CAFE

FAMILIAS

196—Arapey—196

ECONOMIA

Teléfono Montevideo
núm. IV.

DE 25 POR CIENTO

TELÉFONO

TELÉFONO